

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: (2): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 2 (1876).

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE

Circulaire du Comité de la sous-section de Lausanne.

Messieurs et chers camarades, — Notre première séance de l'hiver 1875-1876 a eu lieu le 15 décembre dernier, et malgré les nombreux avis insérés dans les journaux et l'importance de l'ordre du jour, la réunion était fort peu nombreuse.

C'est pour cela que le comité nouvellement élu croit devoir porter à la connaissance de tous les membres de la sous-section les décisions qui ont été prises dans cette première séance, en les engageant vivement à prendre une part active à nos travaux en 1876.

I. Jours de séance. — Les séances auront lieu le mardi soir de deux en deux semaines ; elles sont dès lors déjà fixées comme suit :

Janvier, les mardis 11 et 25 ;

Février, " 8 et 22 ;

Mars, " 7 et 21 ;

Avril, " 4 et 18 ;

et le 2 Mai.

Elles auront lieu, sauf avis contraire, à l'hôtel du Nord et à 8 heures précises ; elles seront chaque fois rappelées dans les journaux par un avis qui ne paraîtra qu'une fois et qui indiquera l'ordre du jour.

II. Finances — Après avoir approuvé les comptes de l'année écoulée, il a été décidé que la finance pour l'année courante serait de fr. 3 par membre, afin de pouvoir offrir un prix pour le Tir fédéral.

Cette finance de fr. 3 sera tirée en remboursement par le caissier, M. le lieutenant Gorgerat, sur tous les membres de la société qui n'auront pas réglé directement cette contribution d'ici au 15 janvier 1876.

III. Travaux. — Les sujets de concours, donnés tant par le comité fédéral, que par le comité cantonal, sont renvoyés à l'étude de commissions.

Nous les indiquons ici en donnant la composition des commissions, nous prions Messieurs les membres de ces commissions et particulièrement les présidents de bien vouloir considérer la présente circulaire comme un avis de nomination, ensuite duquel ils doivent fonctionner, en s'entendant avec le comité pour le moment où les rapports devront être présentés :

a) Qu'est-ce que la discipline ? Quelles sont les lois qui la règlent dans notre armée et quelle est leur application à tous les degrés ?

Renvoyé à MM. de Charrière, lieut.-colonel, président ; Ed. Secretan, capitaine ; Gorgerat, lieutenant de carabiniers ; G. Correvon, 1^{er} lieutenant d'infanterie ; Dumur, lieutenant de carabiniers.

b) Etude des cantonnements dans le district de Lausanne, en indiquant la quantité de troupes qu'ils pourraient loger.

Renvoyé à MM. Doxat, major, président ; Curchod, Ed., capitaine d'artillerie ; Van Muyden, Aloïs, capitaine d'artillerie ; Deluz, capitaine quartier-maître, à Romanel ; Bauverd, Jules, capitaine d'infanterie ; Dutoit, E., lieutenant d'infanterie ; Secretan, E., lieutenant d'infanterie ; Séchaud, lieutenant de carabiniers, à Paudex ; Forney, lieutenant d'infanterie, à Ouchy ; Deladoey, lieutenant quartier-maître ; Henny, commissaire des guerres-adjoint.

(Les rapports sur ces deux sujets doivent, après discussion par la Société, être transmis au comité cantonal avant le 31 mars 1876.)

Les questions mises à l'étude par le comité fédéral sont :

c) Nos règlements d'exercices pour l'infanterie répondent-ils aux exigences tactiques de la science actuelle de la guerre, et l'indépendance des commandants subordonnés y est-elle assez prise en considération?

(Travail remis à M. le lieutenant-colonel G. Gaulis, commandant du 2^{me} régiment d'infanterie.)

d) Quelles sont les formes et figures de cibles d'infanterie les plus pratiques, aussi bien pour ce qui concerne le tir en campagne que pour le groupement des résultats de tir et pour la comparaison de ces derniers avec celles employées à ce jour?

(Travail remis à M. Ch. Dapples, lieutenant-colonel, commandant de la 1^{re} brigade d'artillerie.)

e) De quelle manière serait-il possible d'instruire en équitation avec l'aide de l'Etat, et d'après le système introduit dans la cavalerie, les différents états-majors et officiers montés de l'infanterie, du génie et de l'artillerie?

(Travail remis à M. d'Albis, lieutenant, adjudant du 2^{me} régiment de dragons.)

Nous pouvons en outre annoncer des travaux et communications de MM. E^{le} Secretan, lieutenant d'infanterie, sur les nouveaux règlements d'exercice; Curchod, capitaine d'artillerie, sur l'arme à laquelle il appartient; Aloïs Van Muyden, capitaine, sur le service d'état-major dans les différentes armées; Etienne Guillemin, major du génie, sur les mines; Colomb, capitaine du génie, (un sujet qui sera indiqué plus tard); Julien Guisan, capitaine, une étude d'application tactique; Dr Rouge, lieutenant-colonel, sur le recrutement dans la 1^{re} division.

Pour autant que cela n'est pas déjà compris dans les travaux précédents, nous demanderons des exposés d'officiers des différentes armes sur la nouvelle organisation militaire et sa mise en œuvre.

Lausanne, janvier 1876.

Pour le Comité: Le président, J.-J. Lochmann; Le secrétaire, H. Dumur.

P.-S. Le Comité a été composé et organisé comme suit: Président, J.-J. Lochmann, lieutenant-colonel; vice-président, E. Colomb, capitaine du génie; Piot, Frédéric, capitaine du génie; Gorgerat, François, lieutenant de carabiniers, caissier; Dumur, Henri, lieutenant de carabiniers, secrétaire.

SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DES SOUS-OFFICIERS

Le Comité central a adressé à toutes les sections la circulaire ci-après :

Bâle, le 21 décembre 1875.

Chers camarades! — Le jury du concours, élu d'après le § 29 de nos statuts, a terminé ses travaux. — Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les sujets de concours qu'il a choisis de concert avec le Comité central, aucun désir particulier n'ayant été exprimé par les différentes sections.

Ce sont :

I. Quels sont les points de vue généraux sous lesquels l'organisation militaire actuelle comprend les fonctions de sous-officier? Quelles considérations s'y rattachent?

II. Quel est le but du combat à pied pour la cavalerie, et quelles en sont les formes réglementaires?

III. Un sous-officier d'artillerie de campagne est appelé, à cause de mort de l'officier chef de section, de prendre provisoirement le commandement d'une section de pièces détachée à l'avant-garde. Qu'est-ce que ce sous-officier a à observer?

a. En marche au combat;

b. Au combat même;

c. En retraite, dans le cas où celle-ci serait devenue nécessaire.

Supposition: Notre corps et celui de l'ennemi se composent tous deux d'une brigade d'infanterie, d'un escadron de cavalerie et d'une batterie de 8 c/m. — L'ennemi se trouve au repos dans des cantonnements resserrés. — Nous sommes